

Couverture sociale

Vous vous interrogez sur votre couverture sociale

N'hésitez pas à contacter les points d'accueil administratif ou le service social. Ainsi, si vous ne bénéficiez pas de couverture sociale, votre droit à la Couverture Maladie Universelle (CMU) sera étudié.

Vous souhaitez mettre à jour votre carte vitale

Tous les points d'accueil administratif disposent d'appareils de mise à jour. N'hésitez pas à demander de l'aide aux agents du service Clientèle.

LIENS UTILES

Retrouvez votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Landes - CPAM sur :

[Ameli](#) 

[Ameli direct](#) 

CENTRE HOSPITALIER DE MONT DE MARSAN

Avenue Pierre de Coubertin BP 417
40024 Mont-de-Marsan Cedex

Tél. : (33) 05 58 05 10 10

Fax : (33) 05 58 05 10 01

Email : [Contact](#)

<http://www.ch-mt-marsan.fr/formalites/couverture-sociale-436.html>